

PROMULGATION
RÈGLEMENT R.R.1562.044

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.044 soit le Règlement modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement.

Ce règlement est entré en vigueur le 28 novembre 2018, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 11 décembre 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Anne-Sophie Bergeron, avocate